



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA S.A. WAREHOUSES ESTATES BELGIUM (la « Société »)
TENUE LE 26/04/2022 A 16H00**

Le 26 avril 2022, la séance est ouverte à 16 heures au siège de la Société sous la présidence de Monsieur Claude DESSEILLE.

BUREAU

Conformément à l'article 36 des statuts, l'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration de l'Administrateur Unique de la Société (à savoir, la SA WE.B. Property Services, ayant son siège social à Charleroi (6041 Gosselies), avenue Jean Mermoz 29, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0463.639.412 (RPM de Charleroi), Monsieur Claude DESSEILLE.

Le Président procède à la désignation des membres du bureau:

- Est désignée comme secrétaire :
 - Madame Caroline WAGNER
- Sont désignés comme scrutateurs.
 - Madame Valérie WAGNER
 - Monsieur Laurent WAGNER

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

1. Les membres du bureau vérifient la validité des convocations. Le bureau atteste que les convocations sont régulières en la forme et quant au fond. Elles ont été faites par des annonces insérées dans le Moniteur Belge ainsi que dans L'ECHO et DE TIJD le 25/03/2022. Elles ont également été publiées sur le site internet de la Société à la même date.

L'annonce de la convocation de l'Assemblée a par ailleurs été communiquée (à destination du public de l'espace économique européen) le 24/03/2022 après fermeture de bourse à l'agence de presse Belga.

Par ailleurs, les actionnaires nominatifs, le Commissaire et l'Administrateur unique ont été convoqués par lettre le 24/03/2022.

Le Président dépose les justificatifs sur le bureau. Ceux-ci resteront annexés à la présente.

Le rapport de gestion de l'Administrateur unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021, le rapport du Commissaire y afférant et les comptes annuels clôturés au 31/12/2021 ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société ainsi qu'aux actionnaires qui ont accompli les formalités requises pour être admis à l'Assemblée et qui en ont fait la demande.

Le rapport du Commissaire et les comptes annuels clôturés au 31/08/2021 de la Société BPA SA ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société, ainsi qu'aux actionnaires qui ont accompli les formalités requises pour être admis à l'Assemblée et qui en ont fait la demande.



Le rapport du Commissaire et les comptes annuels clôturés au 31/08/2021 de la Société SPI SA ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société, ainsi qu'aux actionnaires qui ont accompli les formalités requises pour être admis à l'Assemblée et qui en ont fait la demande.

Le Rapport de rémunération a été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société ainsi qu'aux actionnaires qui ont accompli les formalités requises pour être admis à l'Assemblée et qui en ont fait la demande.

Ces documents sont joints en annexe.

2. Sont présents ou représentés les actionnaires dont les noms, prénoms, domiciles ou les dénominations et sièges sociaux ainsi que le nombre de titres de chacun d'eux sont repris dans la liste de présence ci annexée. Chaque titre donne droit à une voix.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont arrêtés et signés par les membres du bureau. Ces documents resteront annexés au présent procès-verbal.

Le Président constate que :

- La liste des présences est exacte ;
- Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux articles 33 et suivants des statuts de la Société. Le Président dépose les justificatifs sur le bureau ;
- Le nombre d'actionnaires présents ou représentés est de : **9** ;
- Le nombre de titres présents ou représentés est de : **1.585.168** sur un nombre total de 3.166.337 actions ce qui représente **50,06%**.

En conséquence, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur son ordre du jour.



EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

La séance est ouverte à 16h00. Le Président aborde alors l'ordre du jour et expose les événements majeurs qui ont marqué l'exercice 2021 ainsi que les chantiers en cours pour le développement futur de la SIR.

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1) PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE SUR LES COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31/12/2021

Monsieur DESSEILLE poursuit la réunion en faisant part et commentant les points suivants :

- L'évolution de 10,1% de la juste valeur du portefeuille qui s'élève à 301.743.154 €,
- L'évolution de 15,9% du Résultat locatif net,
- Le taux d'occupation qui s'affiche à 94,58%,
- Le taux d'endettement s'affiche à 45,97%
- Le rendement des loyers nets en cours + VLE qui s'établit à 6,98% de la valeur d'investissement,
- Les capitaux propres s'élèvent à 162.938.109 €,
- Le montant des investissements capitalisés qui se chiffre à ± 3.410 M€ en améliorations et travaux de rénovation,
- La répartition du portefeuille (sectorielle, géographique, etc.),
- Les principaux locataires.

Monsieur DESSEILLE clôture son intervention en présentant brièvement les événements marquants de l'exercice :

- L'Assemblée Générale Extraordinaire avait approuvé le 10 septembre 2021 :
 - La mise en conformité des statuts de la Société avec le CSA ;
 - La transformation de la SIR en Société anonyme avec un administrateur unique, W.E.B Property Services ;
 - Les fusions par absorption par WEB SA de ses 2 filiales détenues à 100%, à savoir BPA SA et SPI SA, chacune détentrice d'un immeuble avec effets économiques au 1er septembre 2021 ;
- L'acompte sur dividende distribué en décembre 2021 d'un montant de 1,00 € brut ;
- L'évolution du portefeuille avec principalement les cessions suivantes :
 - A Jumet, rue Frison, un immeuble occupé à 44,5%, pour une valeur de 515.000 € hors frais ;
 - A Jumet, rue de l'industrie, un immeuble inoccupé, pour une valeur de 325.000 € hors frais ;
 - A Courcelles, un terrain agricole, pour une valeur de 25.000 € hors frais.

Les actionnaires n'ont posé aucune question écrite avant l'Assemblée relative à ce point.

Nul ne demande la parole.

2) PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31/12/2021

Les actionnaires ont pris connaissance du rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021.

Les actionnaires n'ont posé aucune question écrite avant l'Assemblée relative à ce point.

Nul ne demande la parole.



3) PRISE DE CONNAISSANCE DES COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31/12/2021

Les actionnaires ont pris connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021.

Les principaux éléments du compte de résultats des états financiers statutaires clôturés au 31/12/2021 font apparaître :

- Les Actifs non courants sont passés de 291,3 M€ à 300,9 M€, soit une progression de + 9,7 M€ qui équivaut à + 3,3%.
- Les Actifs courants sont passés de 8,3 M€ à 4,2 M€, soit une diminution de 4,1 M€ qui équivaut à - 49,7%.
- Les Capitaux propres sont passés de 157,7 M€ à 162,9 M€, soit une augmentation de 5,2 M€ qui équivaut à + 3,4%.
- Les Passifs non courants sont passés de 94,3 M€ à 120,8 M€, soit une augmentation de 26,5 M€ qui équivaut à + 28,1 %.
- Les Passifs courants sont passés de 47,7 M€ à 21,5 M€, soit une diminution de 26,2 M€ qui équivaut à - 55%.
- Le total du bilan statutaire s'établit à 305,2 M€ contre 299,6 M€ en 2020 soit une augmentation de 1,9M€ qui équivaut à +1,9%.
- L'endettement total de la Société est de 138,5 M€ contre 135,1 M€ en 2020, soit une évolution de 3,4 M€ dont 1,4 M€ imputable à la fusion de SPI.
- Les Revenus locatifs sont passés de 17,5 M€ à 18,5 M€, soit une progression de + 987 k€ qui équivaut à + 5,6%.
- Les charges relatives à la location, soit les dotations, et reprises, aux réductions de valeur sur créances, sont passées de - 1.4 M€ en 2020 sous l'impulsion de la crise sanitaire à + 134 k€ en 2021.
- Le Résultat immobilier, est passé de 15,5 M€ à 18,0 M€, soit une progression de 2,5 M€ équivalente à + 15,8%.
- Les charges immobilières se sont élevées à 4.982 k€ contre 3.847 k€ en 2020, en augmentation de 1.135 k€, soit + 29,5 %.
- Le Résultat d'exploitation des immeubles qui est de 12.989 k€, en progression de 1.315 k€ par rapport à 2020, + 11,27%.
- Les frais généraux sont, quant à eux, restés stables à 1.347k€ contre 1.391 k€ en 2020.
- Le Résultat d'exploitation avant résultat sur les immeubles de 12.040 k€, ce dernier étant en progression de 1.573 k€ par rapport à 2020, soit + 15,02%.
- Les Variations de la juste valeur des immeubles de placement suite à l'évaluation de l'expert CBRE ont résulté en une augmentation de la juste valeur des immeubles de 1.519 k€
- le Résultat d'exploitation qui est de 15.070 k€, ce dernier étant en progression de 4.467 k€ par rapport à 2020, soit + 42,13%
- Le Résultat Financier, de -1.052 k€ contre - 1.584 k€ en 2020, en amélioration de 532 k€
- Le Résultat de la Société avant impôt qui est de 14.018 k€ contre 9.019 k€ en 2020, soit une progression de 4.999 k€.
- Le Résultat Global de la Société est de 13.992 k€ en progression de 4.985 k€ par rapport à 2020. Le cours de bourse au 31 décembre 2021 s'établit à 42,00 € contre 42,40 € en 2020.
- La valeur unitaire intrinsèque de l'action est de 51,46 € en progression rapport à 2020, elle était alors de 49,79 €.

Les actionnaires n'ont posé aucune question écrite avant l'Assemblée relative à ce point.

Nul ne demande la parole.



4) APPROBATION DES COMPTES DES SOCIETES BPA SA & SPI SA CLOTURES AU 31/08/2021

a BPA SA

Le président passe la parole à Monsieur Antoine TAGLIAVINI lequel présente les comptes annuels.

Pour rappel :

- En date du 10 septembre 2021, l'AGE de WEB SA a approuvé la fusion par absorption de la Société Business Park Alleur SA avec un effet économique au 1^{er} septembre 2021. A cette date la Société a transféré, par suite de dissolution sans liquidation, l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement à WEB SA.
- Lesdits comptes annuels au 31 août 2021 font état d'un bilan qui s'élève à 8.823.193 € et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de 232.254 €.
- La Société a payé un acompte sur dividende de 250.000 € à WEB SA, lequel tient compte des bénéfices reportés de l'exercice précédent.
- Cette opération dans le respect de l'Article 7 :213 du Code des sociétés et des associations a fait l'objet d'un examen limité portant sur la situation active et passive de la Société arrêtée au 31 juillet 2021.
- Le Commissaire de la Société Business Park Alleur SA, PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Monsieur Didier Matriche, a émis une opinion sans réserve sur les comptes annuels de la Société établis au 31 août 2021 et a conclu : « Sur base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'état de la situation active et passive de la Société au 31 juillet 2021, qui fait apparaître un bilan de 9.020.48 € et un résultat en cours de 201.289 € n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. »

L'affectation du résultat net statutaire de l'exercice clôturé au 31 août 2021 reprise sur le tableau projeté est donc soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce 26 avril 2022.

• Bénéfice à affecter :	440.003 €
▪ Bénéfice de l'exercice à affecter	232.254 €
▪ Bénéfice reporté de l'exercice précédent	207.749 €
• Rémunération de l'apport	-250.000 €
• Bénéfice à reporter	190.003 €

Les actionnaires n'ont posé aucune question écrite avant l'Assemblée relative à ce point.

Nul ne demande la parole.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 1.585.168 actions, représentant 50,06% du capital social.

Cette résolution est donc adoptée comme suit : 1.585.168 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, soit adoption à 50,06% des votes exprimés.

	Voix	% du capital
Pour	1.585.168	50,06%
Contre	0	0 %
Abstention	0	0 %
Total	1.585.168	50,06%

Les comptes annuels, en ce compris l'affectation du résultat proposé, sont donc approuvés.



b SPI SA

Monsieur Antoine TAGLIAVINI présente les comptes annuels en exposant les éléments suivants :

- En date du 10 septembre 2021, l'AGE de WEB SA a approuvé la fusion par absorption de la Société SPI LA LOUVIERE SA avec un effet économique au 1er septembre 2021. A cette date la Société a transféré, par suite de dissolution sans liquidation, l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement à la SA W.E.B.
- Lesdits comptes annuels au 31 août 2021 font état d'un bilan qui s'élève à 2.221.214 € et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de 41.140 €.
- Le Commissaire de la Société SPI LA LOUVIERE SA, PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Monsieur Didier Matriche, a émis une opinion sans réserve sur les comptes annuels de la Société établis au 31 août 2021.

L'affectation du résultat net statutaire de l'exercice clôturé au 31 août 2021 reprise sur le tableau projeté est donc soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce 26 avril 2022.

• Perte à affecter :	-138.755 €
▪ Perte de l'exercice à affecter	-41.140 €
▪ Perte reportée de l'exercice précédent	-97.615 €
• Perte à reporter	-138.755 €

Les actionnaires n'ont posé aucune question écrite avant l'Assemblée relative à ce point.

Nul ne demande la parole.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 1.585.168 actions, représentant 50,06% du capital social.

Cette résolution est donc adoptée comme suit : 1.585.168 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, soit adoption à 50,06% des votes exprimés.

	Voix	% du capital
Pour	1.585.168	50,06%
Contre	0	0 %
Abstention	0	0 %
Total	1.585.168	50,06%

5- APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31/12/2020 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Compte-tenu des résultats financiers enregistrés lors de l'exercice, le Conseil d'administration, a proposé la distribution d'un dividende brut de 2,84 € par action, dont 1,00€ ont déjà été payés comme acompte en décembre 2021. Le solde, soit 1,84 € brut, sera payé le 05/05/2022 ; ce dividende représentant un rendement brut de 6,97% par rapport au cours de bourse annuel moyen de 40,75 €.

Le pourcentage distribué par rapport aux résultats statutaires s'établit à 90,06% contre 98,11% lors de l'exercice précédent.

L'affectation du résultat net statutaire de l'exercice reprise sur le tableau projeté est donc soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce 26 avril 2022.



Proposition d'affectation du résultat de l'exercice (en €)		
	2021	2020
A. Résultat net	13 991 558	9 006 491
B. Transfert aux/des réserves (-/+)	-4 999 161	967 470
Transfert à/de la réserve du solde (positif ou négatif) des variations de juste valeur des biens immobiliers (-/+)	-1 223 081	-1 165 372
Transfert à/de la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement (-/+)	-141 621	817 340
Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée (-)	-842 074	-140 902
Transfert au/du résultat reporté des exercices antérieurs (-/+)	-2 792 386	1 456 404
C. Rémunération du capital prévue à l'Art. 13, § 1 ^{er} , al. 1 ^{er} (solde)	-5 826 060	-5 541 090
Acompte sur le dividende versé en décembre	-3 166 337	-4 432 872

Les actionnaires n'ont posé aucune question écrite avant l'Assemblée relative à ce point.

Nul ne demande la parole.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 1.585.168 actions, représentant 50,06% du capital social.

Cette résolution est donc adoptée comme suit : 1.585.168 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, soit adoption à 50,06% des votes exprimés.

	Voix	% du capital
Pour	1.585.168	50,06%
Contre	0	0 %
Abstention	0	0 %
Total	1.585.168	50,06%

Les comptes annuels, en ce compris l'affectation du résultat et la distribution du dividende de 2,84 € brut proposé, sont donc approuvés.

6- APPROBATION DU RAPPORT DE REMUNERATION

Les actionnaires ont pris connaissance du rapport de rémunération, joint en annexe.

Le Président propose à l'Assemblée d'approuver le rapport de rémunération de la Société relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.

Les actionnaires n'ont posé aucune question écrite avant l'Assemblée relative à ce point.

Nul ne demande la parole.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 1.585.168 actions, représentant 50,06% du capital social.

Cette résolution est donc adoptée comme suit : 1.585.168 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, soit adoption à 50,06% des votes exprimés.



	Voix	% du capital
Pour	1.585.168	50,06%
Contre	0	0 %
Abstention	0	0 %
Total	1.585.168	50,06%

En conséquence, le rapport de rémunération est approuvé.

7- DECHARGE A L'ADMINISTRATEUR UNIQUE POUR LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Le Président propose de donner pleine et entière décharge à l'Administrateur pour l'exécution de son mandat durant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les actionnaires n'ont posé aucune question écrite avant l'Assemblée relative à ce point.

Nul ne demande la parole.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 1.585.168 actions, représentant 50,06% du capital social.

Cette résolution est donc adoptée comme suit : 1.585.168 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, soit adoption à 50,06% des votes exprimés.

	Voix	% du capital
Pour	1.585.168	50,06%
Contre	0	0 %
Abstention	0	0 %
Total	1.585.168	50,06%

En conséquence, décharge est donnée à l'administrateur unique pour l'exécution de son mandat durant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8- DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS DE BPA SA et SPI SA POUR LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/08/2021

Le Président propose de donner pleine et entière décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

Les actionnaires n'ont posé aucune question écrite avant l'Assemblée relative à ce point.

Nul ne demande la parole.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 1.585.168 actions, représentant 50,06% du capital social.

Cette résolution est donc adoptée comme suit : 1.585.168 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, soit adoption à 50,06% des votes exprimés.

	Voix	% du capital
Pour	1.585.168	50,06%
Contre	0	0 %
Abstention	0	0 %
Total	1.585.168	50,06%



En conséquence, décharge est donnée à aux anciens administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9- DECHARGE AU COMMISSAIRE POUR LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Le Président propose de donner pleine et entière décharge au Commissaire pour l'exécution de ses mandats durant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les actionnaires n'ont posé aucune question écrite avant l'Assemblée relative à ce point.

Nul ne demande la parole.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 1.585.168 actions, représentant 50,06% du capital social.

Cette résolution est donc adoptée comme suit : 1.585.168 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, soit adoption à 50,06% des votes exprimés.

	Voix	% du capital
Pour	1.585.168	50,06%
Contre	0	0 %
Abstention	0	0 %
Total	1.585.168	50,06%

En conséquence, décharge est donnée au Commissaire pour l'exécution de ses mandats durant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10- FIXATION DES HONORAIRES DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE POUR L'EXERCICE 2022

Le Président propose de fixer le montant des honoraires de l'Administrateur unique pour l'exercice 2022 à 475.000 € HTVA (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022).

Les actionnaires n'ont posé aucune question écrite avant l'Assemblée relative à ce point.

Nul ne demande la parole.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 1.585.168 actions, représentant 50,06% du capital social.

Cette résolution est donc adoptée comme suit : 1.585.168 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, soit adoption à 50,06% des votes exprimés.

	Voix	% du capital
Pour	1.585.168	50,06%
Contre	0	0 %
Abstention	0	0 %
Total	1.585.168	50,06%

En conséquence, les honoraires proposés sont acceptés.



11- DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE D'EXÉCUTER LES DÉCISIONS PRISES

Le Président propose à l'Assemblée qui accepte, de mandater un administrateur afin de faire procéder aux publications légales requises et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions prises par la présente Assemblée.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 1.585.168 actions, représentant 50,06% du capital social.

Cette résolution est donc adoptée comme suit : 1.585.168 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, soit adoption à 50,06% des votes exprimés.

	Voix	% du capital
Pour	1.585.168	50,06%
Contre	0	0 %
Abstention	0	0 %
Total	1.585.168	50,06%

B - DIVERS

Il n'y a pas de point « divers ».

Le Président remercie les participants.

L'Assemblée est levée à 16 h 45.

W.E.B Property Services SA
représentée par
Monsieur Claude DESSEILLE, Président

Mme Caroline WAGNER
Secrétaire

Mme Valérie WAGNER
Scrutateur

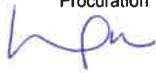


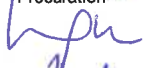


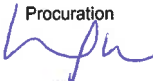


Mr Laurent WAGNER
Scrutateur

Annexes

- Publication des convocations dans le Moniteur Belge, L'Echo et De Tijd
- Convocations aux actionnaires nominatifs
- Annonce de la convocation par l'agence de presse Belga et justificatifs
- Liste de présences
- Procurations des actionnaires
- Rapport du Commissaire et comptes annuels clôturés au 31/08/2021 de la Société BPA
- Rapport du Commissaire et comptes annuels clôturés au 31/08/2021 de la Société SPI SA
- Rapport de gestion de WEB SA sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021
- Rapport de Rémunération de WEB SA

LISTE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
W.E.B. S.A. DU 26/04/2022



Nom et adresse de l'actionnaire	Mandataire éventuel désigné ou Représentant légal	Nbre d'actions déposées	% représenté	Signature
SAK VALAUR Kruisdonk 66 NL- 1066 EP AMSTERDAM (Pays-Bas)	WAGNER Valérie Rue les Acquois, 4 5651 Tarcienne	1.274.361	40,247%	Procuration 
VLIM SA Allée des Peupliers, 20 6280 Gerpinnes	WAGNER Valérie Rue les Acquois, 4 5651 Tarcienne	117.000	3,695%	procuration 
		14.000	0,442%	
		14.000	0,442%	
		14.000	0,442%	
WAGNER Caroline Rue de Lasne 94 1380 Lasne		17.000	0,537%	
		110	0,003%	
WAGNER Robert Jean Allée des Peupliers, 20 6280 Gerpinnes	WAGNER Valérie Rue les Acquois, 4 5651 Tarcienne	10.000	0,316%	Procuration 
WAGNER Robert Laurent Allée des Peupliers, 15 6280 Gerpinnes		10.000	0,316%	
		11.197	0,354%	
WAGNER Valérie Rue les Acquois, 4 5651 Tarcienne		50.000	1,579%	
WAGNER Victor rue du Bultia 85/1 6280 Gerpinnes	WAGNER Valérie Rue les Acquois, 4 5651 Tarcienne	4.000	0,126%	Procuration 
WEPS SA Avenue Jean Mermoz, 29 6041 Gosselies	Laurent WAGNER Allée des Peupliers 15 6280 Gerpinnes	1.500	0,047%	Procuration 
		500	0,016%	
BALERIAUX Thierry rue de Nalines 423/022 6001 Charleroi	WAGNER Caroline Rue de Lasne 94 1380 Lasne	47.500	1,500%	procuration 
TOTAL DES ACTIONS DEPOSEES		1.585.168	50,06%	
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS		3.166.337		



Le formulaire de vote à distance par correspondance est disponible sur le site Internet de la société (<https://www.gbl.be>) (rubrique « Investisseurs » et ensuite « Assemblée Générale »).

Mise à disposition des documents

Les documents afférents aux Assemblées sont à la disposition des actionnaires, à partir de la publication de la présente convocation, au siège de la société (avenue Marnix 24, à 1000 Bruxelles) les jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site Internet de la société (<https://www.gbl.be>) (rubrique « Investisseurs » et ensuite « Assemblée Générale »), conformément à l'article 7:129, § 2 du Code des sociétés et des associations.

Les actionnaires qui contactent la société par courrier électronique recevront un accusé de réception automatique. Si tel ne devait pas être le cas, les actionnaires sont invités à contacter la société au +32-2 289 17 17.

Les actionnaires sont priés de se présenter si possible une heure avant l'heure de chaque Assemblée afin de faciliter l'établissement de la liste de présences.

Le parking Sablon-Poelaert, place Poelaert, à 1000 Bruxelles, est accessible gratuitement aux actionnaires, moyennant échange du ticket parking à l'issue des Assemblées.

Enfin, nous vous informons qu'en votre qualité d'actionnaire, GBL traite des informations vous concernant qui constituent des données à caractère personnel. La Politique Générale de Gestion des Données de GBL est disponible sur son site Internet (<https://www.gbl.be/fr/Politique-Generale-de-Gestion-des-Donnees>).

Le Conseil d'Administration.
(872)

Warehouses Estates Belgium SA

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le mardi 26 avril 2022, à 16 heures, au siège de la Société à l'adresse suivante : avenue Jean Mermoz 29, à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021

2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021

3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021

4. Approbation des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.

5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat

Proposition de résolution :

1. approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;

2. en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;

Ce dividende représente un rendement brut de 6,97 % par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;

3. transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.

6. Approbation du Rapport de rémunération

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.

7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

MODALITES DE PARTICIPATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (26/04/2022)

I. Conditions d'admission

Conformément à l'Article 7:134, § 2 du Code des Sociétés et des Associations, les Actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'Assemblée Générale Ordinaire que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au 12 avril 2022 à minuit (heure belge)* (la Date d'enregistrement) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire et ;

2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le 20 avril 2022 votre intention d'exercer votre droit de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire.

A. Enregistrement

La procédure d'enregistrement se déroule comme suit :

• les titulaires d'actions nominatives : le nombre d'actions pour lequel ils peuvent voter étant repris dans le registre des actions nominatives de la Société, la notification reprise au point B devra préciser le nombre d'actions avec lequel ils souhaitent voter ;

• les titulaires d'actions dématérialisées : ils doivent demander une attestation à leur/une teneur de compte agréé certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la Date d'enregistrement et pour lequel l'Actionnaire a déclaré vouloir voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Seules les personnes qui sont Actionnaires à la Date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

B. Confirmation de participation

En outre, les Actionnaires qui ont l'intention d'exercer leur droit de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent en informer la Société au plus tard le 20 avril 2022* comme suit :

• pour les titulaires d'actions dématérialisées : communiquer par courriel (cwagner@w-e-b.be) ou, en cas d'impossibilité, par fax 071/35 21 27, ou enfin en dernier ressort par courrier ordinaire (écrit) au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER, une attestation délivrée par leur intermédiaire financier ou teneur de compte agréé visée ci-avant ;

• pour les titulaires d'actions nominatives : notifier leur intention par courriel (cwagner@w-e-b.be) ou, en cas d'impossibilité, par fax 071/35 21 27, ou enfin en dernier ressort par courrier ordinaire (écrit) au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER.

II. Droit d'inscription de sujets à l'ordre du jour et de dépôt de proposition de décision ⁽¹⁾.

Conformément à l'Article 7:130 du Code des Sociétés et des Associations, un ou plusieurs Actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Le ou les Actionnaires qui exercent ce droit doivent prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes). L'examen de ces nouveaux sujets à traiter et propositions de décision est subordonné à l'accomplissement, pour au moins 3 % du capital, des formalités d'admission décrites ci-dessus.

Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision doivent être adressés à la Société au plus tard le 04 avril 2022* par courriel (cwagner@w-e-b.be) ou, en cas d'impossibilité, par fax 071/35 21 27, ou enfin en dernier ressort par courrier ordinaire (écrit) au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER.

Le cas échéant, la Société publiera un ordre du jour complété au plus tard le 11 avril 2022.*

III. Droit de poser des questions ⁽¹⁾

Conformément à l'article 7:139 du Code des Sociétés et des Associations, les Actionnaires, ayant accompli les formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire, ont le droit de poser des questions par écrit aux Administrateurs et/ou au Commissaire préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ces questions peuvent être posées préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire par courriel (cwagner@w-e-b.be) ou, en cas d'impossibilité, par fax 071/35.21.27, ou enfin en dernier ressort par courrier ordinaire (écrit) au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER.

Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le 20 avril 2022*.

IV. Approbation des propositions à l'ordre du jour

A l'exception des points de l'ordre du jour pour lesquels la Loi ou les Statuts de la Société exigent un quorum minimum et des majorités spéciales, les décisions sont prises à la majorité simple des voix, quel que soit le nombre de titres représentés sans tenir compte des abstentions.

V. Procuration

Tout Actionnaire, qui s'est conformé à la procédure d'enregistrement et de confirmation décrite ci-avant, peut se faire représenter par un mandataire en utilisant le formulaire établi par la Société.

Compte tenu de la situation sanitaire encore délicate, la Société recommande aux actionnaires d'éviter tout risque relatif à la propagation du COVID-19 et, dès lors, de ne pas assister en personne à l'Assemblée Générale Ordinaire. La Société invite par conséquent ses Actionnaires à désigner comme mandataire soit la Société soit un de ses représentants à savoir Caroline WAGNER (cwagner@w-e-b.be).

Ce formulaire signé doit parvenir à la Société au plus tard le 20 avril 2022 * (heure belge) par courriel (cwagner@w-e-b.be), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable ou, en cas d'impossibilité, par fax 071/35.21.27, ou enfin en dernier ressort par courrier recommandé au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER. Le formulaire de procuration peut être obtenu sur le site internet de la Société (www.w-e-b.be) ou sur simple demande auprès de Mme Caroline WAGNER ou par courriel : cwagner@w-e-b.be. Les Actionnaires sont invités à suivre les instructions reprises sur le formulaire de procuration afin d'être valablement représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire.

VI. Mise à disposition des documents

Tous les documents concernant l'Assemblée Générale Ordinaire que la Loi requiert de mettre à la disposition des Actionnaires pourront être consultés sur le site internet de la Société (www.w-e-b.be) à partir du 25 mars 2022 ⁽²⁾.

Tout Actionnaire a le droit d'obtenir sans frais une copie de ceux-ci en faisant la demande par courriel : cwagner@w-e-b.be ou par courrier ordinaire au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER.

VII. Adaptation de ces modalités

Ces modalités peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures qui seront prises par le Gouvernement. Toute modification éventuelle sera indiquée sur le site internet de la Société.

Contact

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel cwagner@w-e-b.be.

* Merci de tenir compte des éventuels jours fériés et de fermeture des organismes financiers

⁽¹⁾ De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la Société (www.w-e-b.be).

⁽²⁾ à partir de 17 h 40 m.

(873)

De Groene Waterman CVBA
Wolstraat 7, 2000 Antwerpen

Ondernemingsnummer : 0460.205.414

Jaarvergadering op 12 april 2022, om 20 uur, op de zetel

Inschrijven via mail aan katrien.merckx@groenewaterman.be is verplicht.

Agenda :

1. Goedkeuring jaarrekening en toelichting boekjaar 2021.
2. Goedkeuring scheidingsaandeel.

3. Bestemming van het resultaat en kwijting bestuurders voor de uitoefening van hun mandaat tijdens het boekjaar afgesloten op 31 december 2021.

4. Herbenoeming bestuurders.
5. Diversen.

(874)

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE N.V.
Wildewoudstraat 17, 1000 Brussel

Ondernemingsnummer : 0402.964.823
RPR Brussel
www.bois-sauvage.be

De aandeelhouders worden uitgenodigd op de gewone algemene vergadering die zal plaatsvinden op woensdag 27 april 2022, om 10 u. 30 m., op de zetel van Compagnie du Bois Sauvage.

Alle documenten die betrekking hebben op de algemene vergadering kunnen geraadpleegd worden op de website van de vennootschap (www.bois-sauvage.be).

AGENDA

1. Verslag van de raad van bestuur over het boekjaar 2021
2. Verslag van de commissaris over het boekjaar 2021
3. Goedkeuring van de enkelvoudige en geconsolideerde jaarrekening op 31 december 2021 en van de bestemming van het resultaat
4. Goedkeuring van het remuneratieverslag van het boekjaar 2021
5. Kwijting aan de bestuurders van hun mandaat over het boekjaar 2021
6. Kwijting aan de commissaris van zijn mandaat over het boekjaar 2021

BIJENROEPINGEN



"We are building opportunities"
Gereguleerde informatie – 25/03/2022

GEWONE ALGEMENE AANDEELHOUDERSVERGADERING

De Gewone Algemene Vergadering zal plaatsvinden op **dinsdag 26 april 2022** om **16.00 uur** op de maatschappelijke zaal, op het volgende adres:
Mermozlaan 29, 1e 6041 Gosselies.

AGENDA VAN DE GEWONE ALGEMENE AANDEELHOUDERSVERGADERING

- A - GOEDKEURING VAN DE JAARREKENING VAN WEB SA**
 1. **Kennisname van het Jaarverslag van de Enige Bestuurder over de jaarrekening afgesloten per 31/12/2021**
 2. **Kennisname van het verslag van de Commissaris over de jaarrekening afgesloten per 31/12/2021**
 3. **Kennisname van de jaarrekening afgesloten per 31/12/2021**
 4. **Goedkeuring van de rekeningen van de vennoetschappen BPA SA en SPI SA afgesloten per 31/09/2021**
 5. **Goedkeuring van de statutaire jaarrekening afgesloten op 31/12/2021 en toewijzing van het resultaat**

De statutaire jaarrekeningen afgesloten op 31/12/2021 goedkeuren met inbegrip van de toewijzing van het resultaat:

1. Dientengevolge een totaal bruto dividend van 2,84 € per aandeel afkondigen, waarvan 1,00 € bruto reeds betaald werd als interim-dividend in december 2021;
2. Dit dividend heeft een bruto rendement van 6,97% ten opzichte van de gemiddelde waarde van de beursskoors van het aandeel op jaareinde basis, met name de waarde van 4.989,161 € naar de reserves overgedragen.

6. **Goedkeuring van het Remuneratieverslag**
Voorstel van besluit: De Algemene Vergadering beslist om het remuneratieverslag goed te keuren van de Vennoetschap voor het boekjaar afgesloten op 31/12/2021, wat een specifiek onderdeel vormt van de Corporate Governance verklaring die in het jaarverslag wordt weergegeven.

7. **Kwijting aan de Enige Bestuurder voor de periode van 01/01/2021 tot en met 31/12/2021**
Voorstel van besluit: De Algemene Vergadering beslist kwijting te verlenen aan de Enige Bestuurder voor de uitoefening van zijn mandaat voor de periode van 01/01/2021 tot en met 31/12/2021.

8. **Kwijting aan de bestuurders van BPA SA en SPI SA voor de periode van 01/01/2021 tot en met 31/09/2021**
Voorstel van besluit: De Algemene Vergadering beslist kwijting te verlenen aan de voegere bestuurders van de BPA SA en SPI SA voor de uitoefening van hun mandaat voor de periode van 01/01/2021 tot en met 31/09/2021.

9. **Kwijting aan de Commissaris voor de periode van 01/01/2021 tot en met 31/12/2021**
Voorstel van besluit: De Algemene Vergadering beslist kwijting te verlenen aan de commissaris voor de uitoefening van zijn mandaat voor de periode van 01/01/2021 tot en met 31/12/2021.

10. **Bepaling van het honorarium van de Enige Bestuurder voor het boekjaar 2022**
Voorstel van besluit: De Algemene Vergadering beslist om het honorarium van de Enige Bestuurder vast te leggen op 475.000 € excl. BTW.

11. **Delegatie van bevoegdheden voor het uitroepen van de beslissingen**
Voorstel om aan twee bestuurders van de Enige Bestuurder, die gezamenlijk optreden, alle handhavingbevoegdheden van de beslissingen te verlenen, met de mogelijkheid tot delegatie.

B - VABIA

VOORWAARDEN VOOR DEELNAME AAN DE GEWONE ALGEMENE AANDEELHOUDERSVERGADERING (26/04/2022)

I. Toelatingsvoorwaarden

Overeenkomstig artikel 7:134, §2 van het Wetboek van Vennoetschappen en Verenigingen is de deelname aan de Gewone Algemene Aandeelhoudersvergadering van de Gewone Algemene Aandeelhoudersvergoeding indien aan de volgende twee voorwaarden is voldaan:

1. Op basis van de met toepassing van de hieronder beschreven registratieprocedure overnamende bewijzen moet de Vennoetschap kunnen vaststellen dat U op 12 april

de gewone en/of buitengewone algemene aandeelhoudersvergadering die wordt uitgezonden via www.abnamro.com/evoting.

Toegang tot de live webcast is onderworpen aan de naleving van de volgende procedure:

- Iedere aandeelhouder die toegang wenst tot de webcast, wordt verzocht zich voor de webcast aan te melden via www.abnamro.com/evoting. Als u aandelen op naam heeft, selecteert u 'Registrar' als uw tussenspersoon. U moet het aanmeldingsproces voor de webcast vooraf uitlijnen op 21 april 2022 afronden. Na deze datum is aanmelding niet meer mogelijk. Indien u zowel aan de gewone als ook aan de buitengewone algemene aandeelhoudersvergadering wenst deel te nemen, dient u zich voor beide vergaderingen te registreren.
- Elke aandeelhouder die zijn deelname heeft aangemeld, ontvangt via www.abnamro.com/evoting een e-mail met een link om in te loggen op het Telenet online stemplatform.

- Na een succesvolle login en bevestiging van de login via twee-factor authenticatie (via sms-verificatie), wordt de aandeelhouder automatisch ingelogd op de gewone en/of buitengewone algemene aandeelhoudersvergadering. Na aanmelding voor de webcast ontvangt de aandeelhouder een uitnodiging en herinnering voor de webcast. Verdere instructies kunnen worden verstrekt via www.abnamro.com/evoting en/of het Telenet online stemplatform.

- Toegang tot de webcast is mogelijk op 27 april 2022 vanaf 9:00 uur. Centraal Europees Zonertijd (1 uur voor aanvang van de gewone en buitengewone algemene aandeelhoudersvergadering) tot het einde van de vergadering via www.abnamro.com/evoting.

Ied Telenet online stemplatform stelt aandeelhouders in staat om (i) rechtstreeks, gelijktijdig en continu op de toegate te worden gehouden van de besprekingen in de gewone en/of buitengewone algemene aandeelhoudersvergadering, (ii) hun stemrecht uit te oefenen over alle aangelegenheden waarover de gewone en/of buitengewone algemene aandeelhoudersvergadering wordt bijeengeroepen te beslissen en (iii) deel te nemen aan de beradingslag en hun recht om vragen te stellen tijdens de gewone en/of buitengewone algemene aandeelhoudersvergadering uit te oefenen.

Overeenkomstig artikel 7:137 van het Wetboek van vennoetschappen en verenigingen worden aandeelhouders die virtueel deelnemen aan en stemmen tijdens de gewone en/of buitengewone algemene aandeelhoudersvergadering via het respectievelijke platform geschikt aanwezig te zijn op de vergadering. Het gebruikte platform stelt de Vennoetschap in staat om de hoedanigheid en identiteit van de aandeelhouders te verifiëren.

Zoals hierboven vermeld, moeten aandeelhouders ervoor zorgen dat het apparaat en de internetverbinding die ze gebruiken om verbinding te maken voldoende stabiel zijn om virtueel aan de vergadering(en) te kunnen deelnemen. Telenet Group Holding NV kan niet aansprakelijk worden gesteld indien de aandeelhouder connectiviteitsproblemen, technische storingen of storingen van apparatuur ondervindt die te wijten zijn aan zijn/haar eigen internetverbinding en/of toeset.

Voor verdere vragen over het volgen van de webcast of als u de webcast toch wilt volgen en u heeft geen e-mail ontvangen ter bevestiging van uw deelname van ABN AMRO of Beemink productions, neem dan contact op met ABN_AMRO@nl.abnamro.com op het volgende e-mailadres (ava@nl.abnamro.com).

4. Overige

a. **Bijkomende punten op de agenda en voorstellen tot besluit**
Aandeelhouders die allen of gezamenlijk minstens 3% van het kapitaal van de Vennoetschap bezitten, kunnen te behandelende onderwerpen op de agenda van de gewone en/of buitengewone algemene aandeelhoudersvergadering laten plaatsen en voorstellen tot besluit indienen met betrekking tot op de agenda opgenomen of daarna op te nemen te behandelende onderwerpen.

Aandeelhouders die dit recht wensen uit te oefenen, moeten, opdat hun verzoek tijdens de gewone en/of buitengewone algemene aandeelhoudersvergadering zou worden onderzocht:

- op de datum van hun verzoek bewijzen dat zij ten minste 3% van het kapitaal bezitten (i) op grond van een certificaat van inschrijving van de desbetreffende aandelen in het register van de aandelen op naam van de Vennoetschap, of (ii) aan de hand van een door de erkende rekeningshouder of de verifiëeringsinstelling opgesteld attest waarvan blijkt dat het desbetreffende aantal gedematerialiseerde aandelen op hun naam op rekening is ingeschreven.

- voor zulk aandeel van het kapitaal de toelatingsvoorwaarden, zoals hierboven omschreven, vervuld hebben;

- een schriftelijk verzoek formuleren, naargelang van het geval vergezeld van de tekst van de te behandelende onderwerpen en de bijbehorende voorstellen tot be-

B. **Bevestiging van deelname**
Bovendien moeten de aandeelhouders die voornemens zijn om aan de Gewone Algemene Vergadering deel te nemen, hun voornemen om dat te doen uiterlijk op 20 april 2022* als volgt melden:

- de houders van **gedematerialiseerde aandelen**: een attest bezorgen dat door hun financiële instelling of erkende rekeningshouder voornoemd vermeld via e-mail (cwagner@w-e-b.be) of, wanneer dat onmogelijk is, per fax naar het nummer 071/35.21.27, of als laatste redmiddel via een gewone (geschreven) brief naar de zadel van de Vennoetschap ter attentie van mevrouw Caroline WAGNER;
- de houders van **aandelen op naam**: kennis van hun voornemen geven via e-mail (cwagner@w-e-b.be) of, wanneer dat onmogelijk is, per fax naar het nummer 071/35.21.27, of als laatste redmiddel via een gewone (geschreven) brief naar de zadel van de Vennoetschap ter attentie van mevrouw Caroline WAGNER.

II. Recht om onderwerpen op de agenda te laten plaatsen en voorstellen tot besluit in te dienen

In overeenstemming met artikel 7:130 van het Wetboek van Vennoetschappen en Verenigingen, kunnen een of meer Aandeelhouders die samen minstens 3% van het kapitaal van de Vennoetschap bezitten, de agenda van de Gewone Algemene Aandeelhoudersvergadering laten plaatsen en voorstellen tot besluit indienen over op de agenda opgenomen of daarna op te nemen te behandelende onderwerpen. De aandeelhouder(s) die dit recht uitoefent (uitoefenen), moet(en) aantonen dat hij/zij op de datum van zijn/haar/hun verzoek in het bezit zijn van het vereiste percentage aandelen vermeld (hetzij door de overeenkomstige aandelen in het register van aandelen-hierboven vermeld) of de vennoetschap te registreren, hetzij door een certificaat opgesteld door de erkende rekeningshouder of de verifiëeringsinstelling, die de boeking op een rekening, op zijn/haar/hun naam, van het aantal overeenkomstige gedematerialiseerde aandelen verklaart. Het onderzoek van deze te behandelende nieuwe onderwerpen en de voorstellen voor besluiten is onderworpen aan de vervulling, voor ten minste 3% van het kapitaal, van de hierboven beschreven toelatingsvoorwaarden.

In de agenda op te nemen onderwerpen en/of voorstellen tot besluit moeten uiterlijk op 04 april 2022* aan de Vennoetschap worden gericht via cwagner@w-e-b.be of via de gewone (geschreven) brief naar de zadel van de Vennoetschap ter attentie van mevrouw Caroline WAGNER.

Desgevraagd zal de Vennoetschap uiterlijk op 11 april 2022* een aangevulde agenda publiceren.

III. Recht om vragen te stellen

In overeenstemming met artikel 7:139 van het Wetboek van Vennoetschappen en Verenigingen, kunnen aandeelhouders die samen minstens 3% van het kapitaal van de Gewone Algemene Aandeelhoudersvergadering hebben verworven het recht om de Bestuurders en/of de Commissaris te vragen aan de Gewone Algemene Aandeelhoudersvergadering schriftelijk vragen te stellen.

Die vragen kunnen voortgaand aan de Gewone Algemene Aandeelhoudersvergadering worden gesteld via e-mail (cwagner@w-e-b.be) of, wanneer dat onmogelijk is, per fax naar het nummer 071/35.21.27, of als laatste redmiddel per gewone (geschreven) brief naar de zadel van de Vennoetschap ter attentie van mevrouw Caroline WAGNER.

Zij moeten door de Vennoetschap uiterlijk op 20 april 2022* worden ontvangen.

IV. Goedkeuring van de voorstellen op de agenda

Met uitzondering van de punten op de agenda, waarvoor de Wet of de Statuten van de Vennoetschap een minimum quorum en bijzondere meerderheden vereisen, worden beslissingen genomen met een gewone meerderheid van stemmen, ongeacht het aantal vertegenwoordigde aandelen, ongeacht onthoudingen.

Iedere aandeelhouder die de hiervoor uiteengesette registratie- en bevestigingsprocedure in acht heeft genomen, kan zich met behulp van het door de Vennoetschap opgestelde formulier door een gevolmachtigde laten vertegenwoordigen.

Rekening houdend met de nog steeds delicate gezondheidssituatie, bevestelt de vennoetschap aan dat de aandeelhouders elk risico met betrekking tot de verspreiding van COVID-19 vermijden en derhalve niet persoonlijk bij de Gewone Algemene Aandeelhoudersvergadering aanwezig zijn. De Vennoetschap nodigt daarom de Aandeelhouders uit om diwel de Vennoetschap ofwel een van haar vertegenwoordigers, namelijk Caroline WAGNER (cwagner@w-e-b.be), als gevolmachtigde te benoemen.

De Vennoetschap moet dit onderkend formulier uiterlijk op 20 april 2022* (Belgische tijd) ontvangen via e-mail (cwagner@w-e-b.be), voor zover dit conform de Belgische wetgeving elektronisch is onderkend of, wanneer dat onmogelijk is, per fax naar het nummer 071/35.21.27, of als laatste redmiddel per aangekonde brief naar de zadel van de Vennoetschap ter attentie van mevrouw Caroline WAGNER.

Het volmachtsformulier is te verkrijgen op de website van de Vennoetschap (www.w-e-b.be) of kan gewoon worden opgevraagd bij mevrouw Caroline WAGNER of via e-mail: cwagner@w-e-b.be. De Aandeelhouders worden verzocht de instructies op het volmachtsformulier na te leven, ten einde rechtsgeldig op de Gewone Algemene Aandeelhoudersvergadering te zijn vertegenwoordigd.

VI. Terbeschikkingstelling van de documenten

Alle documenten met betrekking tot de Gewone Algemene Aandeelhoudersvergadering waarvan de Wet voor schriftelijk dat zij aan de Aandeelhouders ter beschikking moeten worden gesteld, zullen vooraf op 25 maart 2022 op de website van de Vennoetschap (www.w-e-b.be) worden geplaatst. Elk aandeelhouder heeft het recht om kosteloos een kopie hiervan te verkrijgen door een verzoek in te dienen per e-mail: (cwagner@w-e-b.be) of



Caisse de Prévoyance
des Indépendants
et des Entreprises

Wereldhave
BELGIUM

L'Écho

Convocations aux Assemblées Générales

Consultez l'agenda avec les convocations actuelles sur lecho.be/avis-financiers ou scannez le code QR. Grâce à la fonction de recherche pratique, vous trouverez rapidement la date, l'heure, le lieu et l'agenda de l'assemblée.



CONVOICATIONS D'ASSEMBLÉE



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

"We are building opportunities"

Information réglementée – 25/03/2022

CONVOICATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le **mardi 26 avril 2022 à 16h00** au siège de la Société à l'adresse suivante :
29 avenue Jean Mermoz à 6041 Gosseilles.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- A - APPROBATION DES COMPTES DE W.E.B. SA**
1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
 2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
 3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
 4. **Approbation des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
 5. **Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
1. approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'attribution d'un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021.
2. Le dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur

Seules les personnes qui sont Actionnaires à la Date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

B. Confirmation de participation

En outre, les Actionnaires qui ont l'intention d'exercer leur droit de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent en informer la Société au plus tard le 20 avril 2022, comme suit :

- pour les titulaires d'actions dématérialisées : communiquer par courriel (cwagner@w-e-b.be) ou, en cas d'impossibilité, par fax 071/85.21.27, ou enfin en dernier ressort par courrier ordinaire (écrit) au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER, une attestation délivrée par leur intermédiaire financier ou teneur de compte agréé visée ci-dessus ;
- pour les titulaires d'actions nominatives : notifier leur intention par courriel (cwagner@w-e-b.be) ou, en cas d'impossibilité, par fax 071/85.21.27, ou enfin en dernier ressort par courrier ordinaire (écrit) au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER.

II. Droit d'inscription de sujets à l'ordre du jour et de dépôt de proposition de décision

Conformément à l'Article 7:130 du Code des Sociétés et des Associations, un ou plusieurs Actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Le ou les Actionnaires qui exercent ce droit doivent prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes). L'examen de ces nouveaux sujets à traiter et propositions de décision est subordonné à l'accomplissement, pour au moins 3% du capital, des formalités d'admission décrites ci-dessus.

Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision doivent être adressés à la Société au plus tard le **04 avril 2022**, par courriel (cwagner@w-e-b.be) ou, en cas d'impossibilité, par fax 071/85.21.27, ou enfin en dernier ressort par courrier ordinaire (écrit) au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER. Le cas échéant, la Société publiera un ordre du jour completé au plus tard le

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A.

Rue du Bois Sauvage 17 à 1000 Bruxelles
RPM Bruxelles - T.V.A. n° BE 0402.964.823
www.bois-sauvage.be

Les actionnaires sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le **mercredi 27 avril 2022 à 10 h 30** au siège de la Compagnie du Bois Sauvage.

Tous les documents relatifs à l'assemblée sont disponibles sur le site de la société www.bois-sauvage.be

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2021.
2. Présentation du rapport du Commissaire sur l'exercice 2021.
3. Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2021 et de l'affectation du résultat.
4. Approbation du rapport de rémunération.
5. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat sur l'exercice 2021.
6. Décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de son mandat sur l'exercice 2021.
7. Mandats statutaires :
7.1. Renouvellement du mandat d'administrateur venu à échéance de Monsieur Patrick Van Craen, en qualité d'administrateur non exécutif, pour une durée d'un an qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023.



Nous vous informons, que dans un souci d'amélioration de notre service, des modifications ont été apportées. Pour toute question technique, vous pouvez contacter Stéphane Vanbellaiengh tel: 0032 2 506 40 80 ou par mail support@webdisclosure.com



(user_data.php)

- Accueil (/index.php) Contacts (/community_manage_groups.php)
- Communications (/published.php) Statistiques (stats_summary.php) Profil (company_data.php)
- FAQ (faq.php) Utilisateurs (userslist.php)

Titre:

Visualiser le titre :

WEB SA - GEWONE ALGEMENE AANDEELHOUDERSVERGADERING 26/04/2022

Il ne vous est plus possible de modifier le titre.

Texte extrait de votre document:



Si vous ne pouvez pas voir le fichier original, cliquez [ici](https://newscenter.webdisclosure.com/display_preview.php?id=1060145&type_preview=original) (https://newscenter.webdisclosure.com/display_preview.php?id=1060145&type_preview=original), pour l'ouvrir dans une nouvelle fenêtre.

[Document original \(display_preview.php?id=1060145&type_preview=original\)](#)



Microsoft Word - Convoc NL.docx 1 / 3 79%



1

2

3

[Retour](#)

Dissemination technology Webdisclosure.com - copyright 2005-22 SYMEX ECONOMICS all rights reserved

Rapport de publication de la communication

Publiée le: 24/03/2022 17:50:00

Date de début des traitements: 24/03/2022 17:40:22

Date de fin des traitements: 24/03/2022 17:41:55

Thème: AG / CA : Convocation

Titre: WEB SA - GEWONE ALGEMENE AANDEELHOUDERSVERGADERING 26/04/2022...

Mode d'envoi: Réception d'un lien vers la page HTML et vers le fichier original

Langue: Nederlands

Dissemination web

BOURSE

Euronext  EURONEXT

AGENCES DE PRESSE

AFP 

BelgaIR 

bloomberg 

Factset 

Pap 

reuteurs 

INTEGRATEURS

Cercle Finance 

Financefi 

Option Finance 

VWD 

APPLICATIONS MOBILES

BelgaIR 

Cote Boursiere 

IssuersHub (english only) 

Les Echos 

Webdisclosure 

RESEAU SOCIAUX

Twitter 

Handwritten signature in blue ink.

MEDIA WIRESBelga challenges Dhnet F2ic Finork Il Sole 24ore.com Il tempo Investir  La Croix La Libre lavenir Le Figaro Le Revenu Le Soir Les Echos regulatorynews Webdisclosure 

Dissemination par E-mail

E-mails envoyés

























Groupes**A envoyer****Envoyés****APPLICATIONS MOBILES**Les Echos **MEDIA WIRES**Dnevnik  

30

Il Sole 24ore.com **APPLICATIONS MOBILES**Webdisclosure **MEDIA WIRES**F2ic iHNed.cz 

2

Le Figaro 

The Times 	2
La Libre 	
Les Afriques 	1
Votre Argent 	1
Le Monde 	3
Napi 	2
La Croix 	3
Standard 	2
Newsin 	2
Il tempo 	10
Investir  	
Dhnet 	
Repubblica 	2
Belga 	
AGENCES DE PRESSE	
Pap 	
MEDIA WIRES	
Agefi lux 	1
AGENCES DE PRESSE	
reuteurs 	
bloomberg 	
Factset 	
MEDIA WIRES	
lavenir 	
challenges 	
regulatorynews 	
AGENCES DE PRESSE	
AFP 	
BOURSE	
Euronext 	
APPLICATIONS MOBILES	
BelgaIR 	
INTEGRATEURS	
Cercle Finance 	

Handwritten mark

Handwritten signature

Financefi 

Option Finance 

VWD 

RESEAU SOCIAUX

Twitter 

APPLICATIONS MOBILES

Cote Boursiere 

IssuersHub (english only) 

MEDIA WIRES

Finork 

2

Le Soir 

Le Revenu 

Autre

Total 220 0

Rafraîchir Imprimer Retour



Nous vous informons, que dans un souci d'amélioration de notre service, des modifications ont été apportées. Pour toute question technique, vous pouvez contacter Stéphane Vanbellaiengh tel: 0032 2 506 40 80 ou par mail support@webdisclosure.com



(user_data.php)

- Accueil (/index.php) Contacts (/community_manage_groups.php)
- Communications (/published.php) Statistiques (stats_summary.php) Profil (company_data.php)
- FAQ (faq.php) Utilisateurs (userslist.php)

Titre:

Visualiser le titre :

WEB SA - CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 26/04/2022

Il ne vous est plus possible de modifier le titre.

Texte extrait de votre document:

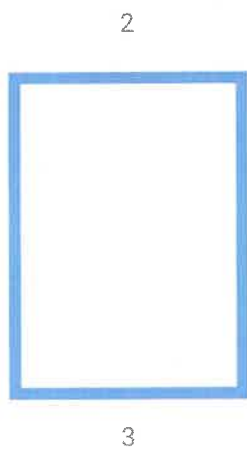


Si vous ne pouvez pas voir le fichier original, cliquez [ici](https://newscenter.webdisclosure.com/display_preview.php?id=1060143&type_preview=original) (https://newscenter.webdisclosure.com/display_preview.php?id=1060143&type_preview=original) pour l'ouvrir dans une nouvelle fenêtre.

[Document original \(display_preview.php?id=1060143&type_preview=original\)](https://newscenter.webdisclosure.com/display_preview.php?id=1060143&type_preview=original)



Microsoft Word - WEB SA - AGO - ... 3 / 3 79%



[Retour](#)

Rapport de publication de la communication

Publiée le: 24/03/2022 17:50:00
Date de début des traitements: 24/03/2022 17:37:34
Date de fin des traitements: 24/03/2022 17:41:55

Thème: AG / CA : Convocation
Titre: WEB SA - CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 26/04/2022...
Mode d'envoi: Réception d'un lien vers la page HTML et vers le fichier original
Langue: Francais

Dissemination web

BOURSE

Euronext  Euronext

AGENCES DE PRESSE

AFP 

BelgaIR 

bloomberg 

Factset 

Pap 

reuteurs  REUTERS

INTEGRATEURS

Cercle Finance 

Financefi 

Option Finance 

VWD 

APPLICATIONS MOBILES

BelgaIR 

Cote Boursiere 

IssuersHub (english only) 

Les Echos 

Webdisclosure 

RESEAU SOCIAUX

Twitter 



MEDIA WIRES

Belga 

challenges 

Dhnet 

F2ic 

Finork 

Il Sole 24ore.com 

Il tempo 

Investir   Alerte Communiqué

La Croix 

La Libre 

lavenir 

Le Figaro 

Le Revenu 

Le Soir 

Les Echos 

regulatorynews 

Webdisclosure 

Dissemination par E-mail

E-mails envoyés

Groupes

A envoyer

Envoyés

APPLICATIONS MOBILES

Les Echos 

MEDIA WIRES

Dnevnik  

15

Il Sole 24ore.com 

APPLICATIONS MOBILES

Webdisclosure 

MEDIA WIRES

F2ic 


iHNed.cz 

1

Le Figaro 


The Times **TIMES ONLINE** 1

La Libre 

Les Afriques  1

Votre Argent  1

Le Monde **Le Monde.fr** 2

Napi  1

La Croix **la-Croix.com** 3

Standard  1

Newsin  1

Il tempo **IL TEMPO.IT** 5

Investir   Alerte Communiqué

Dhnet 

Repubblica **la Repubblica.it** 1

Belga 

AGENCES DE PRESSE

Pap 

MEDIA WIRES

Agefi lux  1

AGENCES DE PRESSE

reuteurs  REUTERS

bloomberg **Bloomberg**

Factset **FACTSET**

MEDIA WIRES

lavenir 

challenges 

regulatorynews RegulatoryNews

AGENCES DE PRESSE

AFP 

BOURSE

Euronext 

APPLICATIONS MOBILES

BelgaIR 

INTEGRATEURS

Cercle Finance 



Financefi 

Option Finance 

VWD 

RESEAU SOCIAUX

Twitter 

APPLICATIONS MOBILES

Cote Boursiere 

IssuersHub (english only) 

MEDIA WIRES

Finork 

1

Le Soir 

Le Revenu 

Autre

Total

190

0

Rafraîchir Imprimer Retour



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES”

AG REAL ESTATES ASSET MANAGEMENT SA
Yannick DUTHOO
avenue des Arts 58
B-1000 Bruxelles

Recommandé

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

- 1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 4. Approbation des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
- 5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
- 6. Approbation du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

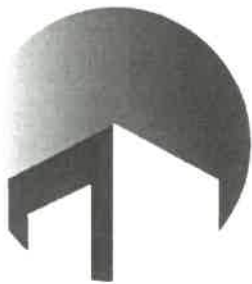
- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES”

Mr Thierry BALERIAUX
rue d'Acoz 53
B-6120 Nalines

(Recommandé)

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“ WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES ”

BM A.C. BELEGGINGSBEHEER
Mr et Mme CALLAERT-CLEYMAN
Pelkemstraat 1
B-9250 Waasmunster

Recommandé

Gosselies, le 24 mars 2022

Madame, Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

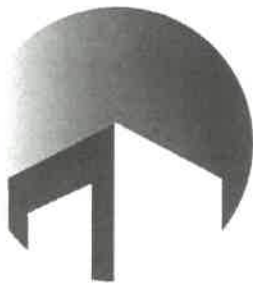
- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“ WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES ”

Dr Jean-Claude DAUBRESSE
Tienne du Fire 29
B-6120 Ham-sur-Heure Nalinnes

(Recommandé)

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

- 1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 4. Approbation des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
- 5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
- 6. Approbation du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES”

INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES SA
Shari VAN AERDE
uitbreidingstraat 66
B-2600 Berchem

Recommandé

Gosselies, le 24 mars 2022

Madame,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

- 1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 4. Approbation des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
- 5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
- 6. Approbation du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration

* à dater du 25/03/2022 à 17h40



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES”

MEDIAFIN SA
avenue du Port 86C / 309
B-1000 Bruxelles

Recommandé

Gosselies, le 24 mars 2022

Madame, Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

- 1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 4. Approbation des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
- 5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
- 6. Approbation du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“ WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES ”

Mr et Mme TOTELIN-DESABIE
avenue de Broqueville 44 / B002
B-1200 Woluwé-Saint-Lambert

Recommandé

Gosselies, le 24 mars 2022

Madame, Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbation des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbation du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“ WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES ”

Mr Freddy ADAM
Eburonenlaan 2 bus 2B
B-1780 Wemmel

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

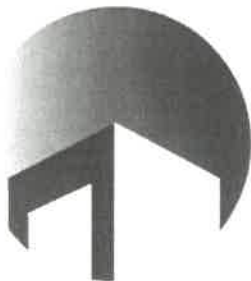
Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration

* à dater du 25/03/2022 à 17h40



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“ WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES ”

Mr Raoul DAGNELY
rue Mary 1
B-5140 Ligny

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

- 1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 4. Approbation des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
- 5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
- 6. Approbation du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

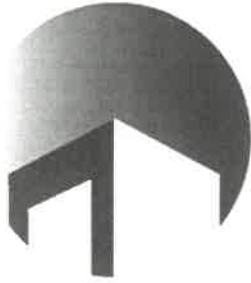
Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration

* à dater du 25/03/2022 à 17h40



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES”

Mme Nicole DEPREZ
rue Mary 1
B-5140 Ligny

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Madame,

Concerne: *Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00*

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES”

Mme Edith GIRKES
Place des Arsilliers 6
B-4960 Malmédy

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Madame,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration

* à dater du 25/03/2022 à 17h40



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“ WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES ”

Mr Georges PELLONE
rue de la Belle Jardinière 380
B-4031 Angleur

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration

* à dater du 25/03/2022 à 17h40



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“ WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES ”

Mr Jean-Pierre PIRE
rue Lahaut 1
B-4537 Donceel

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

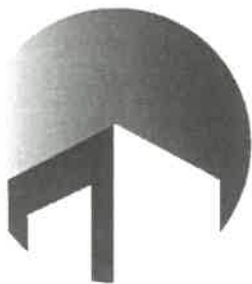
Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration

* à dater du 25/03/2022 à 17h40



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“ WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES ”

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR VALAUR
% MAPRIMA MANAGEMENT BV
Kruisdonk 66
NL-6222 PH Maastricht (PAYS-BAS)

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

- 1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 4. Approbation des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
- 5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
- 6. Approbation du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration

* à dater du 25/03/2022 à 17h40



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“ WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES ”

Mr Dirk VANES
Locomotiefstraat 141
B-2800 Mechelen

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

- 1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 4. Approbation des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
- 5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
- 6. Approbation du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

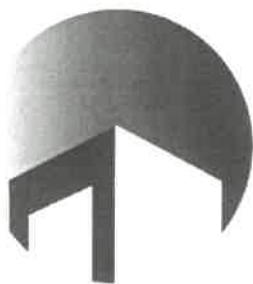
- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“ WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES ”

Mr Raoul VANDERSMISSEN
Bosstraat 2 BA
B-1547 Bever

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbation des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbation du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA

Claude DESSEILLE

Président du Conseil d'Administration

* à dater du 25/03/2022 à 17h40



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“ WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES ”

VLIM
Mr Robert WAGNER
allée des Peupliers 20
B-6280 Gerpinnes

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

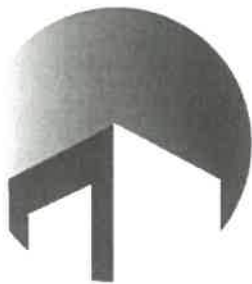
Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA

Claude DESSEILLE

Président du Conseil d'Administration



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES”

Mme Caroline WAGNER
rue de Lasne 94
B-1380 Lasne

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Madame,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

- 1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 4. Approbation des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
- 5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
- 6. Approbation du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

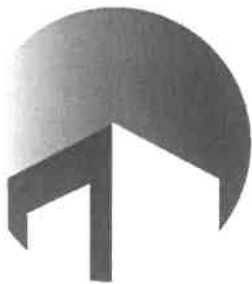
Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration

* à dater du 25/03/2022 à 17h40



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES”

Mr Robert WAGNER
allée des peupliers 20
B-6280 Gerpinnes

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES”

Mr Laurent WAGNER
Clos des Fougères 1
B-1410 Waterloo

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

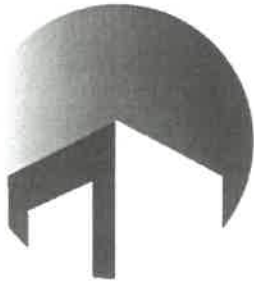
- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“ WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES ”

Mme Valérie WAGNER
rue les Acquois 4
B-5651 Thy-le-Château

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Madame,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES”

Mr Jacques PETERS
avenue du Roy de Blicquy 9/022
B-1933 Sterrebeek

Gosselies, le 24 mars 2022

Cher Administrateur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSELLE
Président du Conseil d'Administration



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES”

Mr Jean-Jacques CLOQUET
rue de Louvranges 20
B-1325 Chaumont-Gistoux

Gosselies, le 24 mars 2022

Cher Administrateur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration

* à dater du 25/03/2022 à 17h40



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES”

PwC Reviseur d'entreprises
Mr Damien WALGRAVE
Woluwedal 18
B-1932 Zaventem

Gosselies, le 24 mars 2022

Cher Commissaire,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
4. **Approbaton des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
5. **Approbaton des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
6. **Approbaton du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration

* à dater du 25/03/2022 à 17h40



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.A.

Avenue Jean Mermoz, 29 - B-6041 Gosselies - BCE 0426.718.074
Tél. 071/259.259 - Fax 071/352.127 - www.w-e-b.be - info@w-e-b.be

“WE'RE BUILDING OPPORTUNITIES”

WEPS SA
avenue Jean Mermoz 29
B-6041 Gosselies

Courrier normal

Gosselies, le 24 mars 2022

Monsieur,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 à 16h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Warehouses Estates Belgium SA qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 16h00 au siège, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

- 1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2021**
- 4. Approbation des comptes des sociétés BPA SA et SPI SA au 31/08/2021**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels clôturés au 31/08/2021.
- 5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021 et affectation du résultat**
Proposition de résolution :
 - approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2021, en ce compris l'affectation du résultat ;
 - en conséquence, décréter un dividende total brut de 2,84 € par action, dont 1,00 € brut a déjà été payé comme acompte en décembre 2021 ;
Ce dividende représente un rendement brut de 6,97% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 40,75 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
 - transférer aux réserves un montant de 4.999.161 €.
- 6. Approbation du Rapport de rémunération**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2021, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.



7. Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

8. Décharge aux administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de leur mandat aux anciens administrateurs de BPA SA et SPI SA pour la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.

9. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

10. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique pour l'exercice social 2022

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Ordinaire, vous trouverez ci-joint pour votre facilité :

- les modalités de participation,
- le formulaire de participation,
- la procuration.

Notre rapport financier annuel* ainsi que les autres documents relatifs à l'ordre du jour sont disponibles sur notre site internet www.w-e-b.be.

Pour toute information complémentaire ou toute transmission (gratuite) de documents, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER par téléphone : 071/259.294 ou courriel : cwagner@w-e-b.be.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Administrateur Unique, la WEPS SA
Claude DESSEILLE
Président du Conseil d'Administration



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE BUSINESS PARK ALLEUR SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE DE 8 MOIS CLOS LE 31 AOÛT 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Business Park Alleur SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 juin 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur ces comptes annuels. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant deux exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 août 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice de 8 mois clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 8.823.193 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 232.254.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 août 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Several handwritten signatures in blue ink are visible in the bottom right corner of the page, overlapping the footer text.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;



- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, located in the bottom right corner of the page.



- Dans le cadre de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations, un acompte sur dividende a été distribué au cours de l'exercice, à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.

Diegem le 21 mars 2022

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
représenté par

A handwritten signature in blue ink that reads 'Matriche'.

Didier Matriche
Réviseur d'Entreprises



BUSINESS PARK ALLEUR SA

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE
DE L'ETAT RESUMANT LA SITUATION ACTIVE ET
PASSIVE DANS LE CADRE DE LA DISTRIBUTION D'UN
ACOMPTE SUR DIVIDENDE
(ART. 7:213 DU CSA)**

Le 26 août 2021

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom right corner of the page. To the right of the signature is a blue circular stamp or mark.



A l'attention du Conseil d'administration

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE DE L'ETAT RESUMANT LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DE BUSINESS PARK ALLEUR SA DANS LE CADRE DE LA DISTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE (ART. 7 :213 DU CSA)

Conformément à l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations (ci-après « CSA ») et aux statuts de la société Business Park Alleur SA (ci-après « Société »), nous émettons, en notre qualité de commissaire de la société, le rapport d'examen limité sur l'état résumant la situation active et passive arrêté au 31 juillet 2021, destiné au conseil d'administration.

Nous avons effectué l'examen limité de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société au 31 juillet 2021, établi sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement de l'état résumant la situation active et passive

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de cet état résumant la situation active et passive au 31 juillet 2021 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, selon les principes de l'article 3:1, § 1er, alinéa 1er du CSA, et du respect des conditions requises par l'article 7:213, alinéa 2, du CSA.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (normes ISA, International Standards on Auditing) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.



Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société arrêté au 31 juillet 2021, qui fait apparaître un total du bilan de EUR 9.020.481 et un résultat de la période en cours de EUR 201.289 n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Restriction d'utilisation de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 7:213 du CSA et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Sint-Stevens-Woluwe, le 26 août 2021

Le commissaire,

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
représenté par

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Matriche', written over a faint circular stamp.

Didier Matriche
Réviseur d'Entreprises

Annexe: Situation active et passive au 31 juillet 2021

A large, stylized handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.



Situation active et passive au 31 juillet 2021

BPA - 31/07/2021		0,00	0,00	0,00
BILAN APRES REPARTITION				
	Code	31/07/2021	31/12/2020	Variation
ACTIF		Réel	Réel	
Actifs immobilisés (20/28)	I/IV	8.293.860	8.443.804	-149.944
Frais d'établissement (20)	I			
Immobilisations incorporelles (21)	II			
Immobilisations corporelles (22/27)	A/F	8.293.860	8.443.804	-149.944
Immobilisations financières (28)	A/C			
Actifs circulants (29/58)	V/X	726.620	508.837	217.783
Créances à plus d'un an (29)	A/B			
Stocks et commandes en cours d'exécution (3)	A/B			
Créances à un an au plus (40/41)	A/B	101.503	189.619	-88.116
Placements de trésorerie (50/53)	A/B			
Valeurs disponibles (54/58)	VIII	620.483	308.095	312.388
Comptes de régularisations (490/1)	X	4.635	11.124	-6.489
TOTAL ACTIF		9.020.481	8.952.641	67.840
PASSIF				
Capitaux propres (10/15)	I/VI	476.689	275.399	201.289
Capital (10)	A/B	61.500	61.500	0
Primes d'émission (11)	II			
Plus-values de réévaluation (12)	III			
Réserves (13)	A/D	6.150	6.150	0
Réserve légale (130)	A	6.150	6.150	0
Réserves indisponibles (131)	1/2			
Réserves immunisées (132)	2/2			
Réserves disponibles (133)	D			
Bénéfice ou perte reporté (140/141)	V	409.039	207.749	201.289
Subsides en capital (15)	VI			
Provisions et impôts différés (16)	VII/VII			
Provisions et impôts différés (16)	A/B			
Dettes (17/49)	VIII/X	8.543.792	8.677.242	-133.450
Dettes à plus d'un an (17)	A/D	8.367.731	8.367.731	0
Dettes à un an au plus (42/48)	A/F	168.332	221.360	-53.028
Comptes de régularisations (492/3)	X	7.729	88.151	-80.422
TOTAL PASSIF		9.020.481	8.952.641	67.840
COMPTE DE RESULTATS				
Compte d'exploitation	I/III	369.718	600.134	-230.416
Ventes et prestations (70/74)	A/D	721.558	1.157.985	-436.427
Coûts de ventes et des prestations (60/64)	A/H	-351.840	-557.851	206.011
Approvisionnements et marchandises (60)	1/2			
Services et biens divers (61)	B	-100.393	-199.147	98.754
Rémunérations, charges sociales et pensions (62)	C			
Amortissements et réductions de valeur (630)	D	-149.944	-257.046	107.103
Réductions de valeur sur stocks et autres (631/4)	E			
Provisions pour risques et charges (635/7)	F			
Autres charges d'exploitation (640/8)	G	-101.503	-101.657	155
Charges d'expl. de frais de restructuration (649)	H			
Résultat financier	IV/VI	-95.148	-154.549	59.401
Produits financiers (75)	A/C			
Charges financières (85)	A/C	-95.148	-154.549	59.401
Résultat exceptionnel	VII/VIIIJ			
Produits exceptionnels (76)	A/E			
Charges exceptionnelles (66)	A/F			
Régularisation	X/XIII	-73.281	-111.896	38.615
Impôts sur le résultat (67/77)	A/B	-73.281	-111.896	38.615
TOTAL COMPTE DE RESULTATS		201.289	333.689	-132.399

20				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0629952939	P.	U.	D.	A-cap 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **BUSINESS PARK ALLEUR**

Forme juridique: **Société anonyme**

Adresse: **Avenue Jean Mermoz**

N°: **29**

Code postal: **6041**

Commune: **Gosselies**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Hainaut, division Charleroi**

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise

0629952939

DATE **30/06/2021** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS**²

approuvés par l'assemblée générale du

26/04/2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2021

au

31/08/2021

Exercice précédent du

01/01/2020

au

31/12/2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~³ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **16**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1.1, 6.1.3, 6.2, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

WAGNER Laurent

Allée des Peupliers 15, 6280 Gerpennes, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 23/01/2020- 31/08/2021

WAGNER Valérie

Les Acquois 4, 5651 Tarcienne, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 23/01/2020- 31/08/2021

WAGNER Caroline

Rue de Lasne 34, 1380 Lasne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 23/01/2020- 31/08/2021

TAGLIAVINI Antoine

Clos de la Perdrix 4, 1490 Court-Saint-Etienne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 23/01/2020- 31/08/2021

VENSENSIUS Laurent

Rue de la Giloterie 22, boîte a, 5070 Fosses-la-Ville, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 23/01/2020- 31/08/2021

PWC RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0429.501.944

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00009

Mandat : 19/06/2020- 31/08/2021

Représenté par:

1. MATRICHE Didier

Woluwedal 18 , 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

, Numéro de membre : A01639

N° 0629952939

A-cap 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

N° 0629952939

A-cap 3.1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>8.272.440</u>	<u>8.443.804</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	8.272.440	8.443.804
Terrains et constructions		22	8.272.440	8.443.804
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>550.753</u>	<u>508.837</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	101.503	189.619
Créances commerciales		40	101.503	189.619
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	445.542	308.095
Comptes de régularisation		490/1	3.708	11.123
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	8.823.193	8.952.641

N° 0629952939

A-cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	257.653	275.399
Apport		10/11	61.500	61.500
Capital		10	61.500	61.500
Capital souscrit		100	61.500	61.500
Capital non appelé ⁴		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	6.150	6.150
Réserves indisponibles		130/1	6.150	6.150
Réserve légale		130	6.150	6.150
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	190.003	207.749
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

N° 0629952939

A-cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>8.565.540</u>	<u>8.677.242</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	8.367.731	8.367.731
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	8.367.731	8.367.731
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	161.864	221.360
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	13.680	25.351
Fournisseurs		440/4	13.680	25.351
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	148.184	196.009
Impôts		450/3	148.184	196.009
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	35.945	88.151
TOTAL DU PASSIF		10/49	8.823.193	8.952.641

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	698.389	958.838
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires*		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-) 6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	171.364	257.046
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	101.503	101.658
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	<u>425.522</u>	<u>600.134</u>
Produits financiers				
	6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	108.714	154.549
Charges financières récurrentes		65	108.714	154.549
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	<u>316.808</u>	<u>445.585</u>
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	84.554	111.897
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	<u>232.254</u>	<u>333.688</u>
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	<u>232.254</u>	<u>333.688</u>

N° 0629952939

A-cap 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	440.003	457.749
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	232.254	333.688
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	207.749	124.061
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	190.003	207.749
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	250.000	250.000
Rémunération de l'apport		694	250.000	250.000
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

N° 0629952939

A-cap 6.1.2

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.872.215
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	8.872.215	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	428.411
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	171.364	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	599.775	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>8.272.440</u>	

N° 0629952939

A-cap 6.3

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

(42)

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

8.367.731

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062

N° 0629952939

A-cap 6.6

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES**

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Audit statutaire

Acompte sur dividende

Exercice
5.125
3.500

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES**Avec des personnes détenant une participation dans la société**

Nature des transactions

Néant

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Néant

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Néant

Exercice

N° 0629952939

A-cap 6.7

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

Warehouses Estates Belgium SA

Avenue Jean Mermoz 29

6041 Gosselies, Belgique

0426.715.074

La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Néant

Ces dérogations se justifient comme suit:

Néant

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Néant

Les règles d'évaluation ~~(ont)~~ (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats ~~(a)~~ (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

Néant

(Pour que la comparaison des comptes annuels soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)
(Pour comparer les comptes annuels des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Néant

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

Néant

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Néant

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration ~~(ont)~~ (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

N° 0629952939

A-cap 6.8

RÈGLES D'ÉVALUATION**Amortissements actés pendant l'exercice:**

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*				
Immeubles	L	NR	3,03 - 3,03	3,03 - 3,03
Aménagements	L	NR	10,00 - 10,00	10,00 - 10,00
4. Installations, machines et outillage*				
5. Matériel roulant*				
6. Matériel de bureau et mobilier*				
7. Autres immobilisations corporelles				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR.

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EUR.

Immobilisations financières:

Des participations ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants**Stocks:**

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

Néant

2. En cours de fabrication - produits finis:

Néant

3. Marchandises:

Néant

4. Immeubles destinés à la vente:

Néant

Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

% leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quotité de résultat selon l'avancement du travail).

RÈGLES D'ÉVALUATION

4. Passif

Dettes:

Le passif ~~(comporte des)~~ (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Néant

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Néant

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (*portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980*), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

N°	0629952939
----	------------

A-cap 6.9

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

En date du 10 septembre 2021, l'Assemblée Générale de la société a décidé la fusion par absorption de la société par sa maison mère avec effet rétroactif (comptable et fiscal) au 1er septembre 2021. Cette fusion a été réalisée en continuité comptable.

A la date du 31 août 2021, le conseil d'administration n'a pas constaté d'impact significatif de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la société. Les comptes annuels présentés ne sont donc pas influencés de façon significative par cette pandémie.





RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE SPI LA LOUVIERE SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE DE 8 MOIS CLOS LE 31 AOÛT 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de SPI La Louvière SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 juin 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur ces comptes annuels. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant deux exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 août 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice de 8 mois clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 2.221.214 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR 41.140.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 août 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, located in the bottom right corner of the page.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;



- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et de faire rapport sur ces éléments.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Diegem le 21 mars 2022

Le commissaire
PwC Réviseurs d'Entreprises SRL
représenté par

A handwritten signature in blue ink that reads 'Matriche'.

Didier Matriche
Réviseur d'Entreprises

A handwritten signature in blue ink, partially obscured by a blue checkmark above it.

20				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0876701440	P.	U.	D.	A-cap 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **SPI LA LOUVIERE**

Forme juridique: **Société anonyme**

Adresse: **Avenue Jean Mermoz**

N°: **29**

Code postal: **6041**

Commune: **Gosselies**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Hainaut, division Charleroi**

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise **0876701440**

DATE **30/06/2021** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS**²

approuvés par l'assemblée générale du **26/04/2022**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2021** au **31/08/2021**

Exercice précédent du **01/01/2020** au **31/12/2020**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~³ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **17**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1.1, 6.1.3, 6.2, 6.5, 7.1, 7.2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

WAGNER Laurent

Allée des Peupliers 15, 6280 Gerpinnes, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 01/02/2020- 31/08/2021

WAGNER Valérie

Les Acquois 4, 5651 Tarcienne, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 01/02/2020- 31/08/2021

WAGNER Caroline

Rue de Lasne 34, 1380 Lasne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 01/02/2020- 31/08/2021

TAGLIAVINI Antoine

Clos de la Perdrix 4, 1490 Court-Saint-Etienne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 01/02/2020- 31/08/2021

VENSENSIUS Laurent

Rue de la Giloterie 22, boîte a, 5070 Fosses-la-Ville, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 01/02/2020- 31/08/2021

PWC RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0429.501.944

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00009

Mandat : 19/06/2020- 31/08/2021

Représenté par:

1. MATRICHE Didier

Woluwedal 18 , 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

, Numéro de membre : A01639

N° 0876701440

A-cap 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

N° 0876701440

A-cap 3.1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.845.969</u>	<u>1.995.253</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.845.969	1.995.253
Terrains et constructions		22	1.840.966	1.995.253
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	5.003	
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>375.245</u>	<u>449.656</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	42.857	123.756
Créances commerciales		40	42.857	123.756
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	151.639	116.403
Comptes de régularisation		490/1	180.749	209.497
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.221.214	2.444.909

N° 0876701440

A-cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	52.000	93.140
Apport		10/11	189.865	189.865
Capital		10	189.865	189.865
Capital souscrit		100	189.865	189.865
Capital non appelé ⁴		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves				
Réserves indisponibles		13	890	890
Réserve légale		130/1	890	890
Réserves statutairement indisponibles		130	890	890
Acquisition d'actions propres		1311		
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		132		
		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-138.755	-97.615
Subsides en capital				
		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵				
		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges				
		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
		164/5		
Impôts différés				
		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

N° 0876701440

A-cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>2.169.214</u>	<u>2.351.769</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	1.561.807	1.742.132
Dettes financières		170/4	1.555.307	1.735.632
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées		172/3	1.555.307	1.735.632
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	6.500	6.500
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	563.580	514.777
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	269.613	266.133
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	13.679	14.539
Fournisseurs		440/4	13.679	14.539
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	50.288	54.105
Impôts		450/3	50.288	54.105
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	230.000	180.000
Comptes de régularisation		492/3	43.827	94.860
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.221.214	2.444.909

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	181.678	195.698
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires*		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.4 62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	154.287	231.431
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	39.927	39.723
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	<u>-12.536</u>	<u>-75.456</u>
Produits financiers				
		6.4 75/76B		38
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		38
Charges financières				
		6.4 65/66B	28.604	39.101
Charges financières récurrentes		65	28.431	38.613
Charges financières non récurrentes		66B	173	488
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	<u>-41.140</u>	<u>-114.519</u>
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	<u>-41.140</u>	<u>-114.519</u>
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	<u>-41.140</u>	<u>-114.519</u>

N° 0876701440

A-cap 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-138.755	-97.614
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-41.140	-114.519
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-97.615	16.905
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-138.755	-97.615
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

N° 0876701440

A-cap 6.1.2

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.367.795
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	5.003	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	5.372.798	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.372.542
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	154.287	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	3.526.829	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>1.845.969</u>	

N° 0876701440

A-cap 6.3

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

(42) 269.613

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 1.237.477

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 324.330

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062



N° 0876701440

A-cap 6.4

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		38
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Produits financiers non récurrents	(76B)		38
Charges non récurrentes	66	173	488
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Charges financières non récurrentes	(66B)	173	488
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

N° 0876701440

A-cap 6.6

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES**

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Audit statutaire

Exercice
5.125

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Néant

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Néant

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Néant

Exercice

N° 0876701440

A-cap 6.7

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

Warehouses Estates Belgium SA

Avenue Jean Mermoz 29

6041 Gosselies, Belgique

0426.715.074

La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Néant

Ces dérogations se justifient comme suit:

Néant

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Néant

Les règles d'évaluation ~~(ont)~~ (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats ~~(a)~~ (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

Néant

(Pour que la comparaison des comptes annuels soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)
(Pour comparer les comptes annuels des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Néant

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

Néant

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration ~~(ont)~~ (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

N° 0876701440

A-cap 6.8

RÈGLES D'ÉVALUATION**Amortissements actés pendant l'exercice:**

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*				
Immeubles	L	NR	5,00 - 5,00	5,00 - 5,00
Aménagements	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00
4. Installations, machines et outillage*				
5. Matériel roulant*				
6. Matériel de bureau et mobilier*				
7. Autres immobilisations corporelles				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice:

EUR.

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983:

EUR.

Immobilisations financières:

Des participations ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants**Stocks:**

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (*à mentionner*) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

Néant

2. En cours de fabrication - produits finis:

Néant

3. Marchandises:

Néant

4. Immeubles destinés à la vente:

Néant

Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

% leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quotité de résultat selon l'avancement du travail).

N° 0876701440

A-cap 6.8

RÈGLES D'ÉVALUATION

4. Passif

Dettes:

Le passif ~~(comporte des)~~ (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Néant

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Néant

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (*portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980*), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.



N° 0876701440

A-cap 6.9

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Conformément aux articles 3:4 et 3:6 §1 du Code des sociétés et des associations, au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité doit être reprise dans l'annexe des comptes annuels.

Au 31 août 2021, le bilan de la société fait apparaître une perte reportée qui s'élève à EUR 138.755,28. Les revenus locatifs de l'exercice étant inférieurs aux charges opérationnelles (y inclus la charge d'amortissement de l'immeuble) et financières, la société a réalisé une perte comptable durant l'exercice 2021.

En date du 10 septembre 2021, l'Assemblée Générale de la société a décidé la fusion par absorption de la société par sa maison mère avec effet rétroactif (comptable et fiscal) au 1er septembre 2021. Cette fusion a été réalisée en continuité comptable.

A la date du 31 août 2021, le conseil d'administration n'a pas constaté d'impact significatif de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la société. Les comptes annuels présentés ne sont donc pas influencés de façon significative par cette pandémie.